COMMUNE DE FINHAUT

DOSSIER DE MISE A L'ENQUETE

PIECE 2

Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 :2'000

géau environnements sàrl
Bureau d'études
Rte du Village 8
CH-1966 Haute-Nendaz
tél. +41 (0)27 20 47 16
fax. +41 (0)27 20 47 05
contact@geau-sarl.ch
www.geau.ch

Date	Projet	Dessin	Contrôle
24.03.17	as/ar	as/ar	dt

L'administration communale de 1925 Finhaut certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 01.12.2017 N°95 et affichage, a été déposé au greffe communal du 01.12 au 31.12.2017 pour y être consulté.

1925 Finhaut le 12 JAN 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président — Timbre communal — Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du _____

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 21 FEV. 2018

Droit de sceau: Fr. _____

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

L'ATTESTE :

LE CHANCELIER D'ETAT : _____

Réseau hydrographique
- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)
- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcellaire

Installations existantes
- Captages hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE
- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
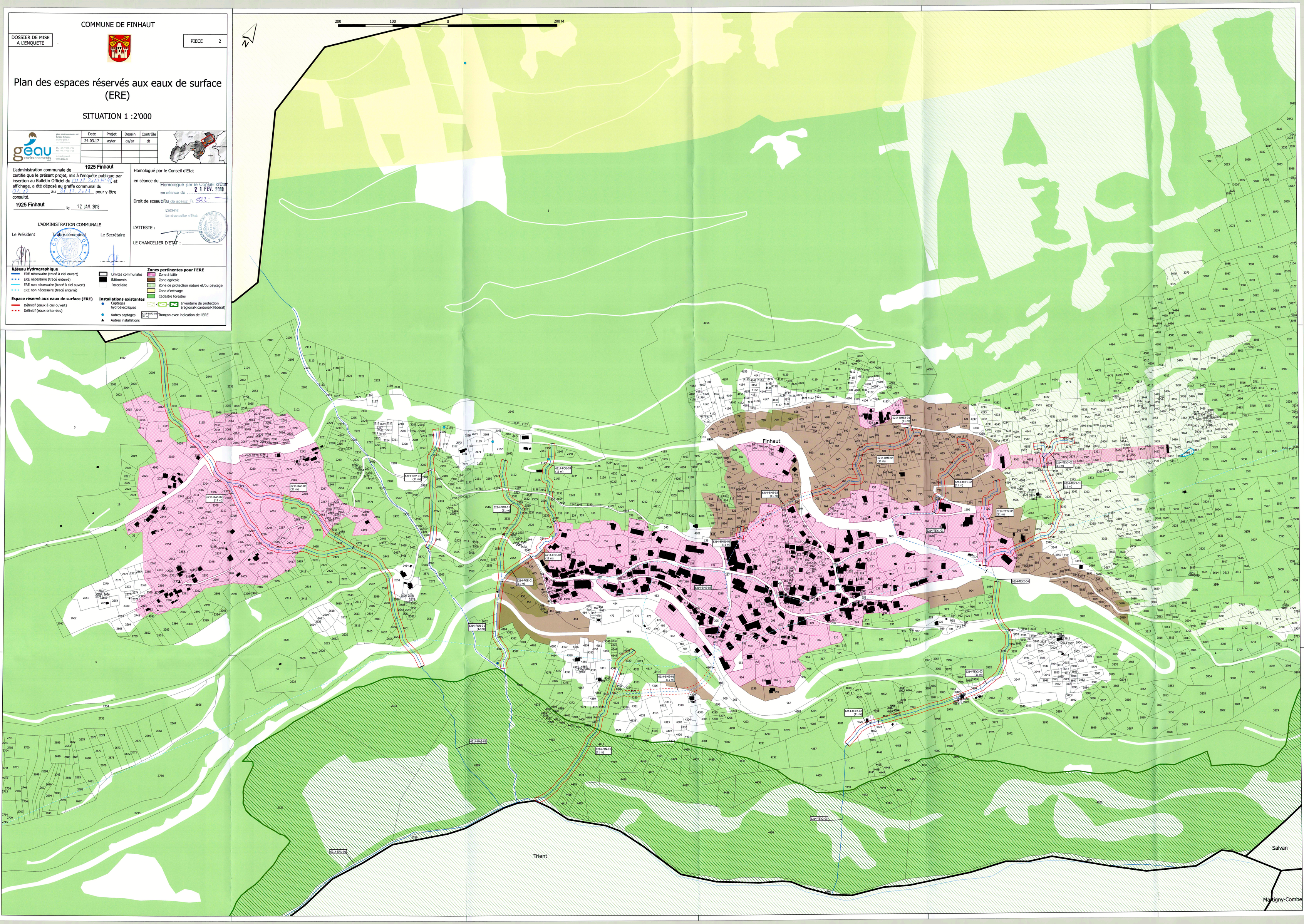
- Inventaire de protection (régional<cantonal<fédéral)
- 6214-BAR2-01 (11 m) — Tronçon avec indication de l'ERE